

- **Langue française, évaluation et certifications**
- **TCF - Test de connaissance du français**
 - **TCF pour le Québec**

Foire aux questions - TCF Québec

(site CIEP 19/12/2017)

[\[tout replier\]](#)

Qu'est-ce que le " TCF pour le Québec " ?

Le test de connaissance du français pour le Québec, « TCF pour le Québec », est un **test de niveau linguistique** en français répondant aux normes du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre de la constitution d'un dossier d'immigration pour le Québec. Les personnes qui souhaitent déposer un dossier d'immigration dans un bureau d'immigration du Québec ou dans une Délégation générale du Québec pourront justifier de leur niveau de connaissance du français en insérant dans leur dossier une attestation du « TCF pour le Québec ».

Le « TCF pour le Québec » peut être composé de 1 à 4 épreuves.
Il évalue les compétences en français langue générale en **compréhension orale**, en **compréhension écrite**, en **production orale** et en **production écrite**.

Le « TCF pour le Québec » se présente sous la forme de 29 questions à choix multiple pour la compréhension orale ; de 29 questions à choix multiple pour la compréhension écrite, chaque question n'ayant qu'une seule réponse correcte ; de 3 tâches pour la production orale, organisées par niveau de difficulté progressif et de 3 tâches pour la production écrite, organisées par niveau de difficulté progressif, conformément aux repères donnés par le *Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation en langues*.

Le résultat obtenu au test donne lieu à la délivrance d'une **attestation de niveau**.

Pour connaître les dernières dispositions officielles en matière d'immigration vers le Québec, vous pouvez consulter le [site internet du MIDI](#)([link is external](#)).

Où et quand dois-je m'inscrire à une session du " TCF pour le Québec " ?

Les sessions du " TCF pour le Québec " sont organisées tout au long de l'année. Les centres agréés sont autorisés à organiser autant de sessions qu'ils le souhaitent en fonction de leurs possibilités. Il vous appartient de contacter, le plus rapidement possible, le [centre agréé TCF](#) le plus proche de votre domicile.

Je suis titulaire d'un DELF ou un DALF, dois-je passer le TCF pour le Québec ?

Si votre diplôme date de moins de deux ans à la date de la présentation de la demande d'immigration, vous pouvez le joindre à votre dossier comme preuve de votre niveau linguistique. Les points vous seront attribués selon le barème fixé par le ministère québécois de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion :

	Nombre de points pour la compréhension orale et la production orale		Nombre de points pour la compréhension écrite et la production écrite
Score obtenu pour chaque épreuve	Requérant principal	Conjoint	Requérant principal
DALF C2 : au moins 32 sur 50	7 points	3 points	1 point
DALF C2 : de 16 à 31 sur 50 DALF C1 : au moins 16 sur 25	6 points		

DALF C1 : de 8 à 15 sur 25 DELF B2 : au moins 16 sur 25	5 points	2 points	0 point
DELF B2 : moins de 16 sur 25 DELF B1 DELF A2 DELF A1	0 point	0 point	

Comment obtenir des renseignements sur le " TCF pour le Québec " ?

Le [centre agréé TCF](#) le plus proche de votre domicile peut vous renseigner sur :

- les dates des sessions
- la procédure d'inscription
- le lieu de la passation des épreuves
- le tarif

En cliquant sur ce lien vous obtiendrez la liste des centres agréés "[TCF pour le Québec](#)".

Lors de votre inscription, vous devrez impérativement fournir une photo d'identité qui apparaîtra sur votre attestation.

En cas de résultats insuffisants, puis-je me représenter au TCF pour le Québec ?

Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au « TCF pour le Québec ». Vous devez, cependant, attendre un mois entre chaque passation d'une même épreuve.

Par exemple, si vous passez l'épreuve de compréhension orale du « TCF pour le Québec » le 20 janvier, vous ne serez pas autorisé(e) à la passer une nouvelle fois avant le 20 février de la même année. En revanche, si vous passez l'épreuve de compréhension orale du « TCF pour le Québec » le 20 janvier, vous êtes autorisé(e) à passer l'une des trois autres épreuves lorsque vous le souhaitez.

En combien de temps aurai-je mon attestation et où dois-je la retirer ?

Vos résultats seront transmis au centre de passation dans un délai de 15 jours (hors week-ends et jours fériés) à compter de la date de réception du matériel de session au CIEP. Vous devrez retirer votre attestation directement dans le centre dans lequel vous aurez passé les épreuves du "TCF pour le Québec".

Vos résultats seront également communiqués directement par le CIEP, au ministère québécois de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Vous devrez, toutefois, insérer votre attestation originale dans votre dossier d'immigration même si le ministère dispose de vos résultats.

Attention ! Un seul exemplaire de votre attestation vous sera délivré. Il est donc recommandé **de conserver** une copie certifiée conforme de votre attestation.

Mon attestation du " TCF pour le Québec " a-t-elle une durée de validité ?

Votre attestation a une durée de validité limitée dans le temps. Cette durée est de deux ans. Par exemple, si vous passez les épreuves du " TCF pour le Québec " le 18 juin 2014, votre attestation sera valide jusqu'au 17 juin 2016. Passé cette date, votre attestation ne sera plus valide.

Quel niveau dois-je obtenir pour que mon dossier d'immigration soit accepté par les services d'immigration du Québec ?

Votre attestation du " TCF pour le Québec " n'est pas le seul document qui vous sera demandé par les services québécois de l'immigration. Vous devrez justifier d'autres éléments (financiers, professionnels...).

Votre niveau de compétence en français pourra vous rapporter 16 points. Ce barème, fixé par le ministère québécois de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, est composé comme suit :

Épreuves orales : jusqu'à 14 points			
Compréhension orale		Expression orale	
A1	0 point	A1	0 point
A2	0 point	A2	0 point
B1	0 point	B1	0 point
B2	5 points	B2	5 points
C1	6 points	C1	6 points
C2	7 points	C2	7 points

Épreuves écrites : jusqu'à 2 points supplémentaires			
Compréhension écrite		Expression écrite	
A1 à B1	0 point	A1 à B1	0 point
B2 à C2	1 point	B2 à C2	1 point

Ce barème n'est valable que pour le requérant principal. Le conjoint du requérant principal ne peut obtenir des points que pour ses compétences en compréhension orale et en expression orale (3 points au maximum pour chaque épreuve, soit 6 points au maximum au total).

Exemples :

Un candidat ayant obtenu B1 en compréhension orale, B2 en expression orale, B2 en compréhension écrite et C1 en expression écrite, obtiendra : $0 + 5 + 1 + 1 = 7$ points

Un candidat ayant obtenu C2 en compréhension orale, C1 en expression orale mais n'ayant pas passé les épreuves écrites, obtiendra : $7 + 6 = 13$ points.

Puis-je me préparer aux épreuves du TCF pour le Québec ?

Vous pouvez vous préparer et vous familiariser avec le format du test en utilisant les outils recensés sur [cette page](#).